



REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
COMMUNE DE MOUXY

**COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers :** En exercice 19 Présents 14 Votants 19

Le **vendredi 13 avril 2018** à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de Mouxy, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame Gabrielle Koehren, maire. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Nathalie Debeaune est désignée et accepte cette fonction.

**Etaient présents :** Mme Gabrielle Koehren, MM. Jacques Rivage, Nicolas Marc, Claude Perroux, Mme Annie Charon, M. Jean-Claude Miedan-Gros, Mme Christiane Waroquet, M. Claude Burtin, Mmes Ouardia Rouaz-Bontempi, Nathalie Debeaune, Stéphanie Masson, Nathalie Gony, MM. Ludovic Vulliermet, Philippe Exertier dit Monnard.

**Etaient représentés :** Mme Michelle Ketterer par Mme Koehren, M. Monnet par M. Rivage, M. Serge Cattié par M. Perroux, Mme De Moura-Hacquard par Mme Debeaune, Mme Ravanne par Mme Gony.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 5 avril 2018

Ouverture de séance : 19 h 30

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 12 février 2018. Monsieur Exertier dit Monnard demande à madame le maire, pourquoi il n'est pas inscrit à l'ordre du jour de la présente séance, le retrait de la délibération du 4 décembre 2017 relative à l'adhésion de la commune au Parc des Bauges.

Madame le maire confirme que ce point n'est pas inscrit et précise qu'elle en parlera ultérieurement dans cette séance de conseil municipal.

Délibération n° 2018/0413.01

**OBJET : BUDGET COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2018**

Madame le maire et madame l'adjointe aux finances présentent le budget 2018 étudié en commissions finances du 5 et 13 mars 2018.

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'avis de la commission finances du 5 et 13 mars 2018,

Il est précisé que le budget primitif 2018 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2017.

Madame le maire propose le vote du budget 2018 présenté par chapitre par madame l'adjointe au maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE D'ADOPTER** le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :
  - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Le budget principal, pour l'exercice 2018, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 280 929.79	1 404 477.00	640 978.56	290 200.00
Opérations d'ordre	546 641.00	8 446.00	17 036.00	555 231.00
Résultat n – 1 reporté		414 647.79	187 416.44	
<b>TOTAL</b>	<b>1 827 570.79</b>	<b>1 827 570.79</b>	<b>845 431.00</b>	<b>845 431.00</b>

- **ADOpte** l'attribution des subventions de fonctionnement pour un montant de 10 065 euros aux associations moussardes, 1 000 € pour l'accueil des collégiens à l'association ACEJ de Grésy-sur-Aix, conformément au document annexé,
- **VALIDE** le financement aux organismes de regroupement auxquels adhère la commune conformément au tableau annexé,
- **VALIDE** le programme d'investissement annexé.

Après en avoir délibéré, le rapport mis aux voix est adopté par 15 voix pour et 4 contre (Mmes Gony, Ravanne, MM. Vulliermet, Exertier dit Monnard).

*Madame le maire remercie le comité des fêtes qui n'a pas souhaité, pour cette année, demander de subvention municipale pour son fonctionnement.*

Délibération n° 2018/0413.02

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Madame le maire et madame l'adjointe aux finances rappellent que le conseil municipal doit fixer les taux d'imposition pour l'année en cours.

Il est rappelé que le produit des 3 taxes constitue une ressource majeure pour la Commune.

Après étude du budget primitif 2018 et du programme d'investissement arrêté, la commission « finances » propose aux membres du conseil de ne pas modifier le taux des trois taxes (TH, TFB, TFNB).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

VU le code général des impôts,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le programme d'investissements 2018,

Considérant que le budget communal relatif à l'exercice 2018 nécessite un produit fiscal de 1 026 757 euros,

- **MAINTIENT** les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2018, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	11.85 %	11.85 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22 %	22 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	77.90 %	77.90 %

- **DONNE** pleins pouvoirs à madame le Maire, en tant que personne responsable, pour signer l'état n° 1259 COM décrit ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2018/0413.03

**OBJET : TARIFS ET MODALITÉS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Madame la conseillère municipale déléguée à la vie associative, indique qu'il leur a semblé utile de préciser certaines modalités de location des salles communales.

Après un exposé des modifications apportées aux différents documents régissant les locations, madame le maire soumet au vote du conseil municipal les documents qui sont annexés à la présente délibération :

- Tarifications,
- Contrat de location,
- Règlement intérieur des salles.

Suite à cette présentation et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ADOpte** les tarifs, (modifications en gras)
- **APPROUVE** le contrat de location, (modifications surlignées en jaune)
- **APPROUVE** le règlement intérieur des salles communes. (modifications surlignées en jaune)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2018/0413.04

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ – GRAND LAC  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LAC DU BOURGET - MODIFICATION DES STATUTS**

Madame le maire rappelle la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la communauté de communes de Chautagne, de la communauté de communes du Canton d'Albens et de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget, conformément à l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016.

Les statuts des trois anciennes communautés ont été annexés à l'arrêté précité, les compétences **obligatoires** étant automatiquement exercées par la nouvelle communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2017, tandis que les compétences **optionnelles** (trois compétences minimum à exercer par les communautés d'agglomération parmi une liste de sept prévues à l'article L. 5216-5 du code général des collectivités territoriales) et **facultatives** (compétences librement transférées par les communes) restent territorialisées pour une durée respective de un et deux ans.

À défaut d'être restituées aux communes, les compétences optionnelles et facultatives sont automatiquement exercées par la communauté d'agglomération à l'issue de ces délais.

Madame le maire indique à l'assemblée que le conseil communautaire de Grand Lac a délibéré le 15 mars 2018 afin de proposer une modification des statuts de la communauté d'agglomération, dans le but :

- de clarifier la lecture des statuts et des compétences en regroupant les statuts des trois anciennes communautés en un seul document,
- de mettre en cohérence les statuts de Grand Lac avec ceux du CISALB, qui obtiendra prochainement la labellisation d'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et se verra confier, par délégation, la compétence GEMAPI, et par transfert, les compétences relatives :
  - à la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
  - aux études et assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la lutte contre les pollutions de l'eau et des milieux aquatiques,
  - aux études et assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- de clarifier les compétences touristiques et agricoles de la communauté d'agglomération.

Il est donné lecture des statuts, annexés au présent rapport.

Madame le maire informe l'assemblée sur l'étude que le CISALB a lancé pour l'ensemble des communes du coteau du Revard et qui a pour objet les problématiques des eaux de ruissellement.

Madame le maire propose d'approuver la modification des statuts telle que présentée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la modification statutaire proposée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2018/0413.05

**OBJET : CRÉATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE  
« FLEURISSEMENT, CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT »**

Madame le maire informe que dans le cadre d'une démarche citoyenne et participative, la municipalité a décidé de mettre en place une commission extra-municipale « Fleurissement, cadre de vie et environnement ».

L'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la création de commissions extra-municipales consultatives, composées à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal.

L'équipe municipale souhaite impliquer les citoyens dans la végétalisation et l'embellissement de la commune, pour la rendre plus attrayante et améliorer ainsi le cadre de vie de chaque moussard.

La création de cette commission permettra de faire appel aux compétences de chacun en matière de fleurissement et de paysage.

La commission sera amenée à réfléchir sur toutes problématiques liées au cadre de vie et à l'environnement :

- Embellissement et fleurissement de la commune,
- Mise en valeur du patrimoine,
- Recensement des chemins de randonnée,
- Conception de tracés de cheminements au cœur du village,
- Accompagnement dans la mise en place du co-voiturage,
- Etc...

La commission sera force de propositions, sans être décisionnaire,

Un appel à candidature avait été lancé lors du conseil municipal du 12 février 2018, relayé plusieurs fois depuis, par affichage pour s'inscrire auprès de l'accueil de la mairie pour intégrer cette commission.

A cette date une moussarde s'est fait connaître.

L'information sera redonnée dans le bulletin municipal et le conseil municipal pourra intégrer de nouvelles personnes lors d'un conseil ultérieur.

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la création de cette commission extra-municipale.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la création de la commission extra-municipale « Fleurissement, cadre de vie et environnement »,
- **APPROUVE** la composition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

Délibération n° 2018/0413.06

**OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE C 1268  
LIEU-DIT « LE CHENOSZ » APPARTENANT À L'ARÉA**

Monsieur l'adjoint à l'urbanisme rappelle que, dans le cadre du projet d'extension de la zone réservée aux services techniques de la commune, la commune de Mouxy envisage d'acquérir la parcelle cadastrée C 1268 d'une surface de 771m<sup>2</sup> située au lieu-dit « le Chenoz » et appartenant à l'AREA.

Il précise qu'après une longue négociation, L'AREA a accepté de céder la parcelle au prix de 7€ le m<sup>2</sup>, correspondant à des prix de transactions réalisées sur la commune pour des terrains similaires.

Monsieur l'adjoint à l'urbanisme présente le plan sur lequel est indiquée la parcelle.

Les frais de rédaction de l'acte administratif seront pris en charge par la commune.

Enfin conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame le maire propose au conseil municipal que monsieur Jacques RIVAGE, premier adjoint, représente la commune de Mouxy dans l'acte administratif à intervenir.

Madame le maire soumet au vote du conseil municipal la présente délibération.

Suite à cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune, au prix de 7€ le m<sup>2</sup>, de la parcelle cadastrée C 1268 d'une surface de 771m<sup>2</sup> située au lieu-dit le Chenoz appartenant à l'AREA,
- **ACCEPTÉ** que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative,
- **AUTORISE** monsieur Jacques RIVAGE, premier adjoint, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

---

#### INFORMATIONS DIVERSES

◆ **Les jardins familiaux :**

Situés chemin des vignes à Mouxy, ils appartiennent à la ville d'Aix les Bains.

Lors de leur création, les moussards pouvaient bénéficier de parcelles.

Après avoir rencontré, l'adjoint au maire d'Aix les Bains, en charge de ces jardins, nous avons obtenu la possibilité de gérer, en direct, les parcelles restées libres pour cette saison et de les mettre à disposition de moussards. Il reste encore 5 parcelles disponibles sur les 8 mises à notre disposition.

Les parcelles, d'une superficie de 500 m<sup>2</sup> à 700 m<sup>2</sup> sont affectées moyennant une location annuelle de 60 à 80 €.

Si des administrés sont intéressés, ils peuvent venir en mairie remplir le dossier.

◆ **Planet' Jeunes - ACEJ :**

Madame le maire rappelle le contexte qui a amené la commune à se retirer du SIVU Planet' Jeunes.

Après un contact téléphonique avec la Préfecture et dans l'attente de l'arrêté préfectoral confirmant leurs propos, il est, en principe, prévu que la commune sorte effectivement au 1<sup>er</sup> mai prochain de cette intercommunalité pour rejoindre l'ACEJ.

◆ **Travaux R.T.E**

RTE a entrepris des travaux de renouvellement de la ligne électrique 63 000 volts entre le poste source, rue Vaugelas à Aix les Bains et le support n° 1 situé sur la commune de Mouxy.

Ces travaux électriques sont programmés :

- Chemin des Mais, du 3 au 13 avril
  - Chemin de la Croix du Chenoz, du 9 au 19 avril,
  - Route du Revard, entre le carrefour du chemin de St-Pol et la route de Pugny, du 16 avril au 22 juin 2018,
- Des déviations seront mises en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

◆ **Agenda**

- Le vendredi 20 avril de 16 h à 20 h, don du sang à la salle polyvalente organisé par l'association « 100 pour sang Revard »,
- Le dimanche 29 avril de 9 h à 13 h, marché aux fleurs, organisé par l'association « Au Cœur de Mouxy »,
- Le mardi 8 mai, fête de la victoire de 1945 au monument aux morts, organisée par « les anciens combattants »,
- Le dimanche 13 mai, balade découverte organisée par le comité des fêtes.

◆ **Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal CGCT : articles L. 2122-22 et L.2122-23 :**

Suite à la délibération du Conseil municipal du 17 mai 2016 complétée le 20 juin 2017, confiant certaines délégations à l'autorité territoriale, madame le maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre de cette délégation.

Les tableaux annexés ci-après recensent les décisions prises dans le cadre de cette délégation :

1- Information sur la délégation du maire relative aux marchés :

Date de la commande	Titulaire	Objet du marché	Montant en T.T.C.
Janvier 2018	ASS	Commande d'une cuve double paroi pour fuel	1 170.00 €
Janvier 2018	ELECTRAS	Eclairage extérieur mairie et salle des fêtes	3 007.80 €
Février 2018	Eiffage Energie	Remplacement armoire éclairage public (N° Q)	1 515.60 €
Mars 2018	Eiffage Energie	Remplacement de 4 lanternes ballons fluos par LED	2 643.60 €
Mars 2018	DF HABITAT	Remplacement diverses portes d'accès sur groupe scolaire	6 564.00 €
Mars 2018	CHUBB	Création déclencheur détection incendie 2 <sup>ème</sup> étage groupe scolaire	1 560.00 €
Mars 2018	LA METALLERIE SAVOYARDE	Rehausse des 2 portails + pose d'une clôture du groupe scolaire	3 491.65 €
Mars 2018	BARON Ingénierie	Maîtrise d'œuvre enfouissement réseaux secs ch. des Bugnards	5 400.00 €
mars 2018	BARON Ingénierie	MO pour enfouissement réseaux secs chemin des Raymond - Annulation de la commande	- 7200.00 €

## 2- Information sur les demandes de subventions :

DATE	AUPRÈS	CARACTÉRISTIQUES
Mars 2018	ETAT - DETR	Dépôt d'une demande au titre du DETR 2018 pour l'achat et l'installation de 40 lanternes LED (y compris diagnostic éclairage public)
Mars 2018	SDES	
Mars 2018	ETAT - DETR	Dépôt d'une demande au titre du DETR 2018 POUR REFECTION DE 3 VOIRIES BUGNARD/SARTO/RAYMOND
Mars 2018	CONSEIL GENERAL	

## 3- Délivrance de concessions au cimetière communale :

date	Avec	Caractéristiques	Durée	montant	Usage
09/04/18	Administré	Concession de famille	30 ans	300 €	inhumation

## 4- Action en justice :

date	Avec	Objet
09/03/2018	Cabinet Itinéraires de droit public	Défense dans le contentieux qui oppose la commune et l'opposition au sujet de l'adhésion de celle-ci dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Bauges

Concernant cette décision, madame le maire souhaite revenir sur la question posée en début de séance par monsieur Exertier dit Monnard.

En effet, la délibération prise le 4 décembre 2017 par le conseil municipal qui actait la demande d'adhérer au Parc Régional des Bauges a fait l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif par messieurs Vulliermet, Exertier dit Monnard, mesdames Ravanne et Gony. C'est l'objet de la présente décision qui a pour objet la défense de la commune.

Ces membres de l'opposition avaient, auparavant, saisi monsieur le Préfet pour lui demander le retrait de cette délibération. Celui-ci après avoir, dans un premier temps, corroboré à cette démarche, a préféré, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier, ne pas déférer cet acte et de s'en remettre à l'appréciation du juge administratif.

Madame le maire donne lecture du courrier de monsieur le Préfet.

◆ **Inscription scolaire :**

Les inscriptions scolaires pour la rentrée scolaire 2018-2019 seront prises du 23 avril au 31 mai prochain.

Les parents devront se munir d'un justificatif de domicile moins de 3 mois et du livret de famille.

Un rendez-vous avec la directrice suivra.

◆ **PLUI :**

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Grand Lac invite les habitants de Mouxy à participer à une réunion publique de présentation et d'échanges sur le projet de PLUI le vendredi 18 mai de 20 h 30 à 22 h à la salle des fêtes de Mouxy.

La séance est levée à 20 h 10.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Affiché le 19 avril 2018



Le Maire,  
Gabrielle KOEHREN

